

VERS UNE SOCIÉTÉ DE LA COOPÉRATION

ACCOMPAGNER ET FINANCER LES COOPÉRATIONS TERRITORIALES
AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE JUSTE

Synthèse du rapport d'étude

Notre modèle de société actuel, basé sur une concurrence exacerbée, est à la fois source d'inégalités et destructeur pour l'environnement. Nous lui opposons une alternative claire : une société juste et durable, fondée sur la coopération.

Cette société de la coopération – bien qu'elle doive s'affirmer à tous les niveaux – commence dans la proximité, en faisant peu à peu émerger des écosystèmes coopératifs territoriaux. Or, la coopération ne se décrète pas, elle se construit et elle s'anime. Elle nécessite des concepts clairs et partagés, une culture coopérative, des modèles socio-économiques, de gouvernance et juridiques résilients, de la compétence et, en conséquence, de l'accompagnement et des financements.

Dans la continuité de son étude *Dynamiques collectives de transition dans les territoires* et à l'initiative du fonds de dotation Que Vol'Terre, le Labo de l'ESS a entrepris d'établir un diagnostic des besoins spécifiques de ces coopérations territoriales ainsi que des clés de réussite et outils pour les accompagner et les financer. Il s'en dégage des pistes pour agir collectivement.

CHIFFRES CLÉS

203

Nombre de pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) en France en 2023, soit une augmentation de 365 % en deux ans, en grande partie sous l'effet du dispositif national de soutien à ces coopérations (Coorace, 2023)

60

Nombre de territoires zéro chômeur de longue durée (TZCLD) habilités, employant début 2024 2 677 personnes au préalable durablement privées d'emploi (TZCLD, 2024)

3 500

Nombre de tiers-lieux en France (Observatoire des tiers-lieux, 2023)

LES ÉCOSYSTÈMES COOPÉRATIFS TERRITORIAUX : PERSPECTIVE POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE JUSTE DES TERRITOIRES



Les **coopérations territoriales** sont des associations de personnes – citoyen-ne-s et habitant-e-s, participant-e-s ou représentant-e-s de personnes morales (pouvoirs publics locaux, acteur-ric-e-s économiques et de la société civile), chercheur-euse-s, etc. – visant à créer et développer un projet commun sur un territoire.

La **transition écologique juste** désigne une transformation radicale et démocratique de notre société visant à assurer tant la soutenabilité écologique de cette dernière qu'une réponse digne et suffisante aux besoins de tou-te-s et l'émancipation de chacun-e.

La multiplication d'expériences de coopération territoriale abouties est essentielle pour que réussisse une transition écologique juste car :

- Elles permettent de **mieux qualifier collectivement les besoins locaux** que par le seul marché et d'**y apporter des réponses plus cohérentes**, s'appuyant sur la complémentarité des points de vue et expertises ;
- Elles inscrivent la gestion des ressources locales dans une **logique de commun** ;
- Elles favorisent un changement d'échelle dans une logique de mutualisation plutôt que de multiplication ;
- Elles créent un esprit collectif et de solidarité entre acteur-ric-e-s locaux-ales, renforçant ainsi la résilience du territoire.

L'économie sociale et solidaire (ESS) joue souvent un rôle moteur dans ces dynamiques de coopération, soit qu'elle en soit à l'initiative, soit qu'elle contribue fortement à leurs actions, soit encore qu'elle fournisse un cadre propice à leur développement, à travers ses formes juridiques (associations, coopératives, etc.) et d'organisation (PTCE, TZCLD, tiers-lieux, etc.).

Les **écosystèmes coopératifs territoriaux** constituent la forme la plus aboutie de la coopération territoriale. Ils naissent à partir de multiples dynamiques de coopération qui, ensemble, agissent de façon systémique dans des territoires et constituent de véritables espaces d'expérimentation et de transition locales.

ACCOMPAGNEMENT ET FINANCEMENT DES COOPÉRATIONS TERRITORIALES : DÉFINITIONS

L'**accompagnement** des coopérations territoriales regroupe trois fonctions principales :

1. L'**animation** de la coopération territoriale qui englobe trois rôles : la coordination, la facilitation et le pilotage ;
2. Le **développement** de la coopération territoriale ;

Ces deux premières fonctions doivent être assumées dans la mesure du possible en interne.

3. L'accompagnement relatif à des **fonctions supports** et à des **expertises métiers**.

Le **financement** des coopérations territoriales fait quant à lui référence à l'ensemble des ressources financières, tant internes qu'externes, à leur disposition leur permettant de se doter des moyens d'action nécessaires à la réalisation de leur activité.

SPÉCIFICITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT ET DU FINANCEMENT DES COOPÉRATIONS TERRITORIALES

L'**accompagnement et le financement de projets sont aujourd'hui quasi exclusivement centrés sur les projets entrepreneuriaux portés individuellement**, avec modèle d'affaire, ressources monétarisées, modèle juridique d'entreprise, selon une logique de retour sur investissement. A contrario, les coopérations territoriales s'appuient bien plus souvent sur des expérimentations et évoluent sur des temporalités plus longues et incertaines, nécessaires à la création d'une culture commune.

L'**accompagnement des coopérations territoriales requiert donc des approches différentes et spécifiques** : un appui « sur mesure » ; l'accompagnant n'est pas un sachant mais un facilitateur qui doit maîtriser finement un écosystème d'acteur-riche-s ; il ne s'agit pas d'accompagner une personne morale mais un collectif ; l'accompagnement s'appuie sur des partages d'expériences et transferts de savoir-faire.

La **spécificité et la difficulté propre des enjeux de financement** porte sur la complexité de modèles socio-économiques ou juridiques, sans historique préalable bien établi, sur une analyse de risque difficile, sur une rentabilité faible à court terme, sur des retours financiers sur investissements aléatoires et des retours sociétaux difficiles à quantifier. Par ailleurs, les outils financiers et juridiques actuels ne sont pas ou peu adaptés aux formes, à la diversité et contraintes des coopérations territoriales.

Les **savoir-faire et compétences métiers** de l'accompagnement et du financement doivent être mieux formulés, partagés et transmis.

DIVERSITÉ DES BESOINS EN ACCOMPAGNEMENT ET EN FINANCEMENT DES COOPÉRATIONS TERRITORIALES

Diverses, notamment par la multiplicité des caractéristiques de leur territoire et de leurs parties prenantes (société civile, collectivités territoriales, organisations de l'ESS et hors ESS, etc.) ainsi que des modèles de gouvernance en découlant, les coopérations territoriales peuvent être catégorisées selon trois critères utiles pour identifier leurs besoins en accompagnement et en financement :

La référence ou non à un modèle existant

Certaines coopérations comportent des invariants répondant à un ou plusieurs modèles existants (TZCLD, PTCE, AMAP, etc.). Ce sont des **coopérations territoriales modélisées**.

D'autres ne font référence à aucun modèle. Ce sont des **coopérations territoriales non modélisées**.

Leur finalité

Les coopérations peuvent avoir pour finalité l'animation et/ou le développement du territoire sur un enjeu et à travers des objectifs beaucoup plus circonscrits. Ce sont des **coopérations territoriales ciblées**.

Au contraire, certaines ont pour ambition de répondre à un enjeu de transition du territoire en agissant sur la multiplicité des causes profondes liées à cet enjeu et donc sur plusieurs leviers complémentaires. Ce sont des **coopérations territoriales systémiques**.

Leur modèle économique

Coopérations territoriales non-marchandes agissant le plus souvent sur un volet social ne générant pas d'activité économique.

Coopérations territoriales marchandes dont l'activité génère des revenus.

Coopérations territoriales hybrides mêlant activités marchandes et non-marchandes.

Ces catégories sont des **idéaux-types** auxquels ne correspondent jamais strictement les coopérations territoriales (elles sont plus ou moins modélisées, plus ou moins systémiques, elles combinent activités marchandes et non-marchandes).

Leur incidence sur les besoins en accompagnement et en financement varie selon les **stades de développement** des coopérations territoriales :

- **L'émergence** : phase d'élaboration et de structuration du projet et du collectif ;
- **La création** puis la **consolidation** et le **changement d'échelle** : phases de mise en œuvre et de déploiement du projet et de son modèle économique, juridique et de gouvernance ainsi que d'élargissement du collectif.

À l'ensemble de ces phases, la dynamique collective doit s'appuyer sur une **démarche d'évaluation** conçue comme un processus de réflexivité et d'amélioration continue des pratiques. Celle-ci implique également des besoins en accompagnement et financement.

Synthèse des besoins des coopérations territoriales en phase d'émergence

| Type | Caractéristiques | Besoins en accompagnement | Besoins en financement |
|--|---|---|---|
| Tout type de coopération territoriale | <ul style="list-style-type: none"> - L'importance du collectif au cœur du processus de coopération - La durée de l'étape d'émergence, souvent longue | <ul style="list-style-type: none"> - Animation interne en continuité par des bénévoles ou des salarié-e-s - Accompagnement à la structuration et à l'expertise métier | <ul style="list-style-type: none"> - Financement de l'animation interne (besoin permanent) - Financement ponctuel de l'accompagnement à la structuration et à l'expertise métier - Financement éventuel des expérimentations |
| Coopération territoriale modélisée | <ul style="list-style-type: none"> - Projet en référence à des modèles existants - Réseaux d'appui nationaux et locaux, centres de ressources existants, etc. | <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement par des pairs, visites apprenantes, etc. - Partage de ressources - Soutien éventuel des réseaux | <ul style="list-style-type: none"> - Financement de l'accompagnement par des pairs - Financement des réseaux d'appui à l'accompagnement |
| Coopération territoriale non modélisée | <ul style="list-style-type: none"> - Pas de référence à un modèle existant | <ul style="list-style-type: none"> - Tiers de confiance - Aide à la définition du projet | <ul style="list-style-type: none"> - Financement du tiers de confiance |
| Coopération territoriale systémique | <ul style="list-style-type: none"> - Actions pour transformer le territoire en travaillant sur l'ensemble des enjeux liés à la problématique ou au besoin identifié - Dimension stratégique et partenariale | <ul style="list-style-type: none"> - Appui stratégique - Animation territoriale en charge de la coopération | <ul style="list-style-type: none"> - Financement important du dispositif d'accompagnement - Financement d'expériences pilotes |
| Coopération territoriale ciblée | <ul style="list-style-type: none"> - Action ne visant pas un impact systémique sur le territoire | <ul style="list-style-type: none"> - Pas de spécificité dans l'accompagnement | <ul style="list-style-type: none"> - Pas de spécificité dans le financement |

Synthèse des besoins des coopérations territoriales en phase de création-consolidation-changement d'échelle

Besoin en financement

| Type | Caractéristiques | Besoins en financement |
|--|--|---|
| Coopération territoriale non marchande | Certaines ont peu de besoins et sont autonomes mais la plupart sont totalement dépendantes de financements publics ou privés | Financement complet du fonctionnement de la structure et de ses investissements par des subventions publiques ou du financement privé |
| Coopération territoriale marchande | Les fonds propres et les revenus d'activité couvrent à terme les besoins économiques de la structure. Capacité à recourir à des emprunts pour financer le fonds de roulement et les investissements. | Besoins de financement classiques en phase de création, ne nécessitant pas le recours aux subventions et aux dons. |
| Coopération territoriale hybride | Le modèle socio-économique repose sur l'hybridation des ressources. | Besoin de recourir aux outils financiers classiques. Besoin de recourir aux subventions et aux dons. |

Besoin en accompagnement

| Type | Caractéristiques | Besoins en accompagnement |
|--|--|--|
| Toute coopération territoriale | Nécessité de faire vivre la gouvernance participative et la coordination entre acteur-ri-ce-s | Animation de coopération territoriale ayant pour objet de garantir le dynamisme de la gouvernance participative |
| Coopération territoriale engageant de nouveaux chantiers | <ul style="list-style-type: none"> - Actions pour transformer le territoire - Recherche et développement - Impulsion de nouveaux chantiers - Dimension stratégique et partenariale | <ul style="list-style-type: none"> - Animation stratégique - Développement de nouveaux chantiers coopératifs |

ACCOMPAGNER ET FINANCER LES COOPÉRATIONS TERRITORIALES : UN NÉCESSAIRE CHANGEMENT DE MÉTHODES

Les catégorisations « financeur-euse », « accompagnateur-riche » ou « porteur-euse de projet » figent les relations dans des conceptions réductrices du rôle de chacun-e et dans des attentes réciproques éloignées des enjeux et contraintes des autres.

Accompagner et financer efficacement les coopérations territoriales requiert de dépasser ces postures pour que l'ensemble de ces acteur-riche-s se considèrent et soient considéré-e-s comme **des parties prenantes d'un projet coopératif, pensé comme un commun**.

La mise en œuvre d'un tel changement de paradigme implique d'abord de **développer les synergies au sein de l'écosystème du financement et de l'accompagnement** en renforçant les coopérations entre les structures d'accompagnement et de financement elles-mêmes, afin de jouer sur leurs complémentarités et de proposer des parcours cohérents aux collectifs de projet.

Elle requiert ensuite une **évolution des pratiques d'accompagnement et de financement**, afin que ceux-ci deviennent plus favorables aux projets de coopération territoriale. Notamment, sans exhaustivité :

- **Créer des instances de gouvernance territoriale** associant diverses parties-prenantes (État, collectivités territoriales, organisations de la société civile, entreprises, habitant-e-s, chercheur-euse-s), avec pour rôle de concevoir et mettre en œuvre des plans d'action pour une transition écologique juste.
- **Mettre en œuvre des alliances opérationnelles entre financeur-euse-s public-que-s et privé-e-s et/ou accompagnateur-riche-s** en faveur de la transition écologique juste dans les territoires : consortium autour de projets communs, appels à projets mutualisés, etc.
- Favoriser pour les collectivités territoriales la **co-construction de l'action publique locale** en formant les personnels à la coopération et participer à certains outils juridiques (SCIC) sans en prendre le contrôle ;
- **Financer des filières** plutôt que de l'émiettement d'aides individuelles aux entreprises ;
- **Soutenir les réseaux de l'ESS** (généralistes ou thématiques), corps intermédiaires nécessaires à la structuration des initiatives locales, et la coopération entre eux ;
- **Mobiliser des outils de connaissance des écosystèmes locaux** (diagnostics et écoutes territoriaux, etc.) et de renforcement des synergies économiques entre acteur-riche-s (en premier lieu, les monnaies locales complémentaires).

Elle implique enfin de **donner les moyens aux citoyen-ne-s d'être acteur-riche-s de la coopération**, afin de les placer au cœur de la réponse collective à leurs besoins et de les associer à l'accompagnement et au financement du projet coopératif commun (notamment à travers le développement de circuits courts territorialisés de la finance solidaire, comme par exemple les dispositifs de financement participatif).

L'ACCOMPAGNEMENT DES COOPÉRATIONS TERRITORIALES : PRINCIPES ET OUTILS

L'accompagnement passe par une **montée en compétence** des parties prenantes, il comporte une forte approche métier.

Cet **accompagnement peut être réalisé en interne**, par l'animateur-riche de coopération territoriale (création d'un collectif, vision partagée, aide à la prise de décision) et/ou le-la développeur-euse de coopérations territoriales (définition stratégique, structuration des acteurs, montage de projet). Dans les deux cas sont mobilisées les compétences suivantes : un savoir être coopératif, la connaissance du territoire, la mobilisation d'outils d'intelligence collective, la pratique des outils de communication, le savoir-faire de concertation avec la collectivité. Le développeur maîtrise en outre les outils stratégiques, les modèles économiques et juridiques de montage de projet, les financements prévisionnels.

Un **accompagnement externe**, pour être adapté, doit répondre aux règles suivantes :

- l'accompagnateur-riche doit être un tiers de confiance facilitateur ;
- l'accompagnement doit être « sur-mesure », adapté aux besoins propres du collectif ;
- l'accompagnement doit être ancré dans le territoire ;
- l'accompagnateur-riche doit lui-elle-même connaître et respecter valeurs et pratiques de l'ESS et de la coopération.

Il existe déjà de nombreuses méthodes et outils pour accompagner la coopération territoriale, parmi lesquels :

- le **transfert de savoir-faire** (dispositif de professionnalisation de pair à pair avec partage d'expérience et transfert de compétences) et les réseaux d'échange de pair à pair ;
- les **outils d'intelligence collective** ;
- les **communs numériques** (ressource dématérialisée produite ou entretenue collectivement, logiciel, bases de données, contenus numériques, etc.).

Les pratiques d'accompagnement doivent maintenant progresser pour mieux répondre aux besoins, notamment en :

- se **démarquant** des outils de la création d'entreprise (ressources non marchandes par exemple) ;
- s'accompagnant d'une **montée en compétence** avec des **référentiels métiers** et des formations adaptées et qualifiantes ;
- permettant une **lisibilité accrue** de l'offre d'accompagnement ;
- favorisant une **reconnaissance de la recherche** et de la recherche action en tant qu'appui aux coopérations territoriales notamment via les contrats **CIFRE** et le **crédit impôt recherche**.

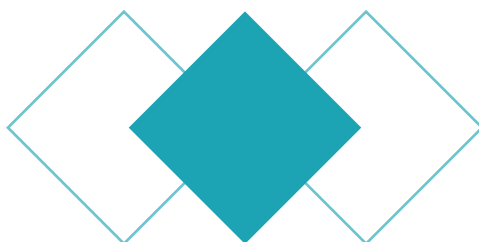
Pour cela, les acteur-riche-s de l'accompagnement doivent être eux-elles-mêmes financé-e-s.

Zoom sur les dispositifs d'accompagnement spécifiques à l'émergence des coopérations territoriales

| Libellé | Contenu | Modalités |
|---|--|---|
| Générateur de projets | De l'idée, du besoin au projet | De 1 à 3 ans, accompagnement « sur mesure » |
| Programme d'accompagnement spécifique à la coopération | Accompagnement collectif de plusieurs projets de coopérations territoriales | Programme sur 6 mois à un an |
| Accompagnement coopératif thématique | Facilitation en phase d'émergence des coopérations | Un mois à un an |
| Transfert de savoir-faire | Accompagnement sur la base d'un savoir acquis par l'expérience | Initiatives ponctuelles |
| Accompagnement coopératif territorial | Accompagnement des processus coopératif territoriaux ; structures ESS, citoyens, collectivités | Une à plusieurs années |
| Accompagnement à l'économie de la fonctionnalité et de la coopération | Accompagnement sur mesure ; économie de la fonctionnalité et de la coopération | De 1 à 3 ans |

Des exemples de ces dispositifs d'accompagnement sont présentés plus en détail dans le rapport d'étude.

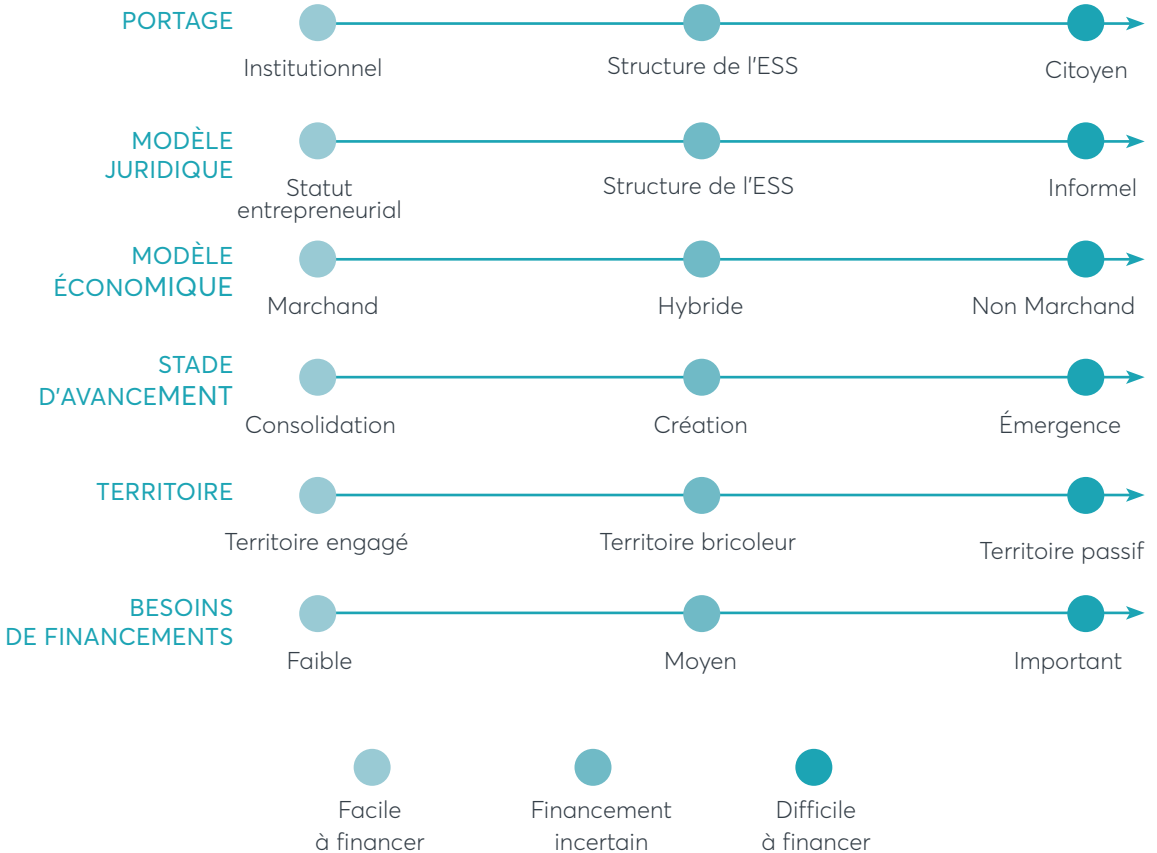
Les projets de coopération territoriale peuvent également s'appuyer sur des dispositifs généralistes s'adressant aux structures de l'ESS : programme d'idéations, de pré-incubation et d'incubation, dispositif local d'accompagnement (DLA), accompagnement juridique, accompagnement ponctuel territorial, etc.



LE FINANCEMENT DES COOPÉRATIONS TERRITORIALES : PRINCIPES ET OUTILS

Le financement des coopérations territoriales repose, outre les revenus dégagés par leur activité, sur une diversité de leviers : prêts, fonds propres ou quasi-fonds propres, subventions publiques, aides privées, dons, ressources non-monétaires.

Divers paramètres influent sur la capacité des coopérations territoriales à avoir accès à des financements :



Au-delà de ces spécificités, les coopérations territoriales, du fait de leur nature, font face à des difficultés de financement globalement partagées, principalement :

- Un **manque d'accessibilité** : un manque d'information sur les financements, des financements en silos, des tours de tables et reporting complexes ;
- Un **manque d'adaptabilité** aux contraintes spécifiques de la coopération territoriale : fonctions d'animation rarement couvertes, de même pour l'idéation ou l'émergence des coopérations ;
- Un **manque de pérennité** : des subventions accordées généralement sur une durée n'excédant pas un an ;
- Des **contraintes juridiques**, liées aux contractualisations avec les collectivités, au financement des SCIC et des collectifs (en particulier informels).

De ce point de vue, les **appels à projets** constituent bien souvent un outil mal adapté aux coopérations territoriales (alors que de plus en plus généralisé) : du fait de leur mode de construction (posture de donneur-euse d'ordre, décalage avec les besoins) et de leur forme (délais, complexité, gouvernance, critères, etc.).

Face à ces contraintes, de nombreuses **innovations** financières existent : **mutualisation** de moyens (locaux partagés, coopératives d'activité et d'emploi, etc.) développement d'une **économie non monétaire** (bénévolat, échanges de biens et services, etc.), recours aux **circuits courts** de la finance (Cigales, financements participatifs), **outils juridiques** simplifiés (types fonds de dotation).

Quelques pistes pour **mieux financer les coopérations territoriales** :

- Co-construire, en bonne intelligence avec les acteur-ric-e-s du territoire, les appels à projets et leur réponse ;
- Financer par la subvention sous forme de conventions pluriannuelles de fonctionnement les ressources humaines dans la phase d'émergence ;
- Mettre en place un revenu de transition écologique pour soutenir le portage de certains projets à forte utilité sociale et environnementale ;
- Améliorer l'accès au foncier (urbanisme temporaire, foncières solidaires) et aux locaux.



FAIRE DE LA COOPÉRATION TERRITORIALE UN OBJECTIF LARGEMENT PARTAGÉ

Afin d'améliorer l'accompagnement et le financement des coopérations territoriales et en faire de véritables leviers de la transition écologique dans les territoires, il convient d'en démontrer les effets utiles. Pour ce faire, porter un **plaidoyer** auprès de l'Etat, des collectivités territoriales, des entreprises et philanthropes est nécessaire.

Ce plaidoyer doit s'appuyer sur une démonstration des effets bénéfiques de la coopération territoriale, d'où l'importance de :

- se doter d'outils d'évaluation de l'impact de la coopération territoriale, à travers de nouveaux indicateurs adaptés à l'objectif de transition juste, aux impacts matériels et immatériels, quantitatifs et qualitatifs, systémiques ou sectoriels
- développer des récits valorisant les expériences inspirantes au service de la transition dans les territoires.

Ce plaidoyer pourrait être assuré par un regroupement de réseaux d'acteurs de l'ESS et de la transition écologique juste, pour porter collectivement auprès des partenaires publics et privés un argumentaire décrivant les enjeux du financement des coopérations territoriales et fournissant des propositions concrètes pour les dépasser, en reprenant – tout ou partiellement – celles issues de ce rapport (voir ci-après) et co-construites avec un large éventail d'acteur-ric-e-s ayant participé à ce travail collectif.



PROPOSITIONS POUR AGIR ENSEMBLE EN FAVEUR D'UNE SOCIÉTÉ DE LA COOPÉRATION

Afin de mieux accompagner et financer les coopérations dans les territoires et construire ainsi une véritable société de la coopération, le Labo de l'ESS propose dans son étude

26 propositions opérationnelles à destination des acteur·rice·s de l'ESS, des pouvoirs publics et des structures de l'accompagnement et du financement. En voici les principales¹ :

Mieux connaître et valoriser

- **Travailler un référentiel des métiers de la coopération territoriale**, à partir d'une analyse des référentiels métiers existants sur des fonctions proches, en valorisant la parole et l'expérience des structures de l'ESS en la matière, notamment les réseaux d'appui nationaux et territoriaux de l'ESS.
- **Réaliser des cartographies analytiques spécifiquement dédiées à l'accompagnement et au financement des coopérations territoriales** à partir des cartographies existantes réalisées par l'Avisé : préciser les dispositifs existants, les structures qui réalisent cet accompagnement, les modalités de financement, les méthodologies et conditions d'accès. Ces cartographies pourront se décliner selon les stades d'avancement.
- **Créer une plateforme numérique dédiée aux coopérations territoriales** permettant de recenser les travaux, expériences, méthodologies portant sur l'accompagnement des coopérations territoriales dans une logique de capitalisation. Enrichir cette plateforme d'une base de données portant sur les financements existants.
- **Valoriser les projets coopératifs via des indicateurs qualitatifs et quantitatifs** en identifiant notamment ce qui contribue à créer de la richesse sur le territoire.

Accompagner

- **Monter des formations qualifiantes aux métiers de la coopération territoriale.** Parmi les cibles potentielles de ces formations : les élu·e·s et le personnel des collectivités territoriales assurant une fonction dans l'animation et le développement des coopérations territoriales.
- **Donner aux dispositifs locaux d'accompagnement (DLA) la mission et les compétences d'accompagner les coopérations territoriales.** Un centre de ressources spécifique pourrait être créé.
- **Multiplier les dispositifs de transfert de savoir-faire en soutenant leur outillage :** par la création et diffusion d'outils méthodologiques au sein des réseaux existants (récits d'expérience, outils au service de l'émergence et de la création, etc.), en favorisant et finançant les réseaux et structures relais pour qu'il·elle·s puissent accompagner l'émergence de coopérations territoriales dans un dispositif de TSF.

¹ La totalité des propositions est à retrouver ici : <https://www.lelabo-ess.org/accompagne-financer-coop%C3%A9rations-territoriales-au-service-de-la-transition-%C3%A9cologique-juste>

Financer

- **Créer 500 postes de développeur·euse·s de coopération territoriale**, financés par l'Etat et les collectivités territoriales. Certains de ces postes peuvent être portés par agent·e·s des collectivités territoriales ou par des structures de l'ESS.
- Comme le propose l'ANPP, **instaurer le 1% ingénierie, destiné au financement de l'ingénierie de développement local et des transitions** et à la création d'une *task force* territoriale implantée dans les collectivités locales².
- **Créer des fonds d'expérimentation locaux** visant à soutenir les écosystèmes coopératifs territoriaux dans une optique décloisonnée entre acteur·rice·s de l'ESS, entreprises, pouvoirs publics, bailleur·euse·s.
- **Développer des plateformes mutualisées permettant de favoriser les prêts et les investissements citoyens** auprès d'entreprises solidaires de proximité et notamment de coopération territoriale. L'outil technique et juridique pourrait être mutualisé à l'échelle nationale.
- **Inciter les sociétés financières de l'ESS à développer des capitaux patients à intérêts modérés** à destination des projets coopératifs de transition écologique juste, en co-construisant ces dispositifs avec les porteur·euse·s de projet.

Co-construire l'action publique

- **Intégrer l'approche par les communs à l'élaboration des politiques publiques** en déterminant notamment ce qui fait partie des « biens communs » dans un territoire et en définissant collectivement des priorités.
- **Faciliter l'usage des monnaies locales par les collectivités territoriales** à travers l'introduction d'une nouvelle dérogation à l'obligation de dépôts des fonds au Trésor à l'article 1618-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), afin de permettre aux comptables publics de manipuler un compte en monnaie locale ouvert au nom de la collectivité auprès de l'association gestionnaire de monnaie locale³.

Lever les freins juridiques

- **Favoriser le développement des SCIC⁴**



² Proposition issue de l'Agence nationale des pôles territoriaux et pays (ANPP) dans le cadre de sa tribune « Sans financement, pas de changement, finançons l'ingénierie du développement local et des transitions ! ». URL : <https://www.anpp.fr/wp-content/uploads/2022/09/Tribune-Sans-financement-pas-de-changement-3.pdf>

³ Proposition issue de la note stratégique co-rédigée par le Labo de l'ESS et le Mouvement Sol. Disponible sur : <https://www.lalabo-ess.org/monnaies-locales-ESS>

⁴ S'appuyer pour cela sur les propositions formulées dans le cadre des travaux suivants : Tiberghien, F (2023), Avis du Conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire sur le bilan de la loi ESS de 2014, URL : <https://www.ess-france.org/avis-du-csess-sur-le-bilan-de-la-loi-ess-de-2014> et Branchu, C., de Crevoisier, L., Muscatelli A., Pelosse, H., (2021), Les sociétés coopérations d'intérêt collectif (SCIC) et les coopératives d'activité et d'emploi (CAE). URL : <https://igas.gouv.fr/Les-societes-cooperatives-d-interet-collectif-SCIC-et-les-cooperatives-d.html>

DE L'ÉTUDE À L'ACTION : LA DÉMARCHE DES CHANTIERS COOPÉRATIFS

Le travail de diagnostic restitué ici a permis d'engranger au fur et à mesure de son développement de nombreuses forces vives, elles-mêmes en coopération. Nous souhaitons prolonger cet élan au-delà de cette publication, à travers la constitution de **chantiers coopératifs** : cinq groupes de personnes physiques et morales s'organisant pour répondre concrètement à des défis définis ensemble dans le cadre de l'étude :

1. Développer les compétences et métiers des acteur-ric-e-s de la coopération ;
2. Développer des outils financiers au service de la coopération
3. Inventer et formaliser des dispositifs d'accompagnement adaptés aux coopérations territoriales ;
4. Développer les écosystèmes coopératifs territoriaux ;
5. Construire un plaidoyer sur le financement et l'accompagnement des coopérations à un niveau national et local

Ces chantiers coopératifs se sont dotés d'orientations et de règles communes retranscrites dans une charte.

Chaque chantier définit ses objectifs précis et ses modes opératoires, en cohérence avec les principes partagés retenus, et associe à ce travail toutes les forces volontaires qui souhaitent se joindre à cette démarche.

Un comité de pilotage, animé par le Labo de l'ESS, est garant de la cohérence et du bon fonctionnement de cette dernière.

*Pour plus d'informations sur la démarche
des chantiers coopératifs, contacter :*

Mickaël VARTUAROGLU
Chargé de projets collectifs
mickael@lelabo-ess.org

MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE



Analyse de la littérature existante



6 initiatives rencontrées dans le cadre de visites apprenantes



11 entretiens complémentaires réalisés



2 séminaires de travail et d'échange (70 participant-e-s)



7 sessions de groupe de travail (33 membres)

POUR EN SAVOIR PLUS

Retrouvez la publication complète :



Direction éditoriale : Marie VERNIER | Rédaction : Marc ALPHANDERY, Florian LABOULAIS, Elisa LEMAIRE, Hugues SIBILLE

Pilote de l'étude : Marc ALPHANDERY | Création graphique : Lucie CAMUS
Crédits photos : Joséphine LEFEBVRE, Jérôme DORKEL | Impression : Wagram éditions

Le Labo de l'ESS

5, rue Las Cases - 75007 Paris
01 80 05 82 00
contact@lelabo-ess.org



lelabo-ess.org



@lelabo_ess



lelaboess



Le Labo de l'ESS

CONTACT

Elisa LEMAIRE
Chargée de mission
elisa@lelabo-ess.org
Tel : 01 80 05 82 00